

ABONNEMENT

Sauumur
Un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7

Poste

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
au 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 15 FEVRIER

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Arrivées hier soir

Service spécial de l'ÉCHO SAUMUROIS

DÉMISSION DU MINISTÈRE

Paris, 14 février, 4 h. 45 soir.

Après avoir entendu le baron de Mackau demandant au gouvernement que la discussion de la révision des lois constitutionnelles soit remise à huitaine, et M. de Douville-Maillefeu réclamant un ajournement indéfini, la Chambre des députés, par 307 voix contre 218, adopte la proposition Douville-Maillefeu.

M. Floquet monte à la tribune et fait la déclaration suivante :

« Le gouvernement avait demandé que son projet de révision constitutionnelle fût placé en tête de l'ordre du jour et discuté aujourd'hui même. Le cabinet s'était engagé à poser la question de confiance sur le projet de réforme électorale d'abord, sur le projet de révision constitutionnelle ensuite.

« J'ai l'habitude de tenir mes engagements. Dans l'impossibilité de remplir le second engagement, le cabinet a l'honneur de déclarer à la Chambre que, dans quelques minutes, il aura remis sa démission entre les mains de M. le Président de la République. »

L'extrême-gauche et la gauche radicale ont souligné par une double salve d'applaudissements cette déclaration, tandis que MM. Lockroy, Viette et Guyot-Dessaigues (III) serraient la main du président du conseil.

Paris, 14 février, 5 h. 50 soir.

On parle déjà dans les couloirs de la Chambre d'un ministère Goblet et Freycinet, repla-

trage du ministère défunt ; il s'occuperait de la dissolution de la Chambre rendue urgente par suite du vote de la loi sur le scrutin d'arrondissement.

C'est d'ailleurs cette dissolution que visaient directement les propositions de Mackau et de Douville-Maillefeu.

Dans le cas où ce ministère serait constitué, les autres portefeuilles auraient pour titulaires MM. Flourens, Ribot et peut-être même M. Constans.

D'autre part, on affirme que M. Carnot a un cabinet tout prêt dont le président serait M. Méline, actuellement président de la Chambre.

DE LASSUS.

A LA CHAMBRE

LES DEMANDES D'AJOURNEMENT

La comédie a un quatrième acte auquel on ne s'attendait pas et la surprise du public est égale à celle des auteurs et des acteurs. Jamais on n'a vu pareil effarement.

Dès l'ouverture du débat, en présence d'une Chambre agitée, enfiévrée, M. de Mackau demandait l'ajournement de la révision, ajournement absolument nécessaire à une étude sérieuse, approfondie, de ce grave projet. Nous voulons croire que ce mot appliqué au projet Floquet contenait une profonde ironie. Bien entendu, M. Floquet a repoussé cet ajournement ; une assez forte majorité, 375 contre 175, lui a donné gain de cause.

M. Floquet et ses collègues se frottaient les mains lorsque M. de Douville-Maillefeu, sciemment ou inconsciemment—beaucoup penchent pour la dernière hypothèse—a changé cette joie en deuil. M. de Douville a demandé qu'on laissât les électeurs trancher eux-mêmes cette question et qu'on ajournât indéfiniment la révision qui nuisait très inutilement à l'étude et au vote des lois sérieuses.

Très dédaigneusement, sans daigner bouger de son banc, M. le président du conseil a repoussé cette demande qui, après pointage, a été ratifiée par 307 voix contre 218. Jamais vous n'avez vu un effarement pareil. Tous les ministres, tous les députés en masse ont quitté l'hémicycle avec de grands gestes et de grands cris. Le public des tribunes, peu au courant de la question, a cru évidemment s'être trompé de porte et être entré à Charenton.

Le prince de Galles, qui assistait à la séance, se penchait curieusement et demandait à ses voisins des explications que ceux-ci ne pouvaient lui donner que très vagues. Ce n'est point dans cette visite qu'il a dû prendre une idée meilleure de notre parlementarisme.

DANS LES COULOIRS

A la sortie de la séance, les députés radicaux parlaient avec la plus vive aigreur de l'incident du vote. Ils étaient très montés contre le coup que les opportunistes ont porté à M. Floquet.

Plusieurs croyaient qu'il n'y aurait aucun incident à cette séance et que la discussion se prolongerait jusqu'au lendemain. M. Floquet semblait avoir cette opinion.

C'est au point qu'il ne comprenait rien à l'invitation que lui adressait le président de la Chambre de répondre à M. de Douville-Maillefeu.

Du haut de son fauteuil, M. Méline s'était bien rendu compte des mouvements qui se produisaient dans l'Assemblée. De plus, il devait être initié aux projets de ses amis, mais il a tenu à provoquer les dernières explications de M. Floquet.

A deux reprises, il a dû lui demander s'il n'avait rien à dire. Et M. Floquet n'avait rien à dire, il ne disait rien, ne voyant pas que son existence ministérielle touchait à sa fin.

Le vote l'a atterré, autant qu'il a exaspéré ses partisans.

La crise ministérielle

Aucun député ne croyait à la chute du ministère d'une façon aussi rapide. Personne ne s'attendait surtout à la sortie si brusque de M. de Douville-Maillefeu.

Pendant le vote, une grande hésitation s'est produite sur tous les bancs. A droite, chaque député préparait un bulletin blanc, c'est-à-dire le maintien du ministère, quand les trois présidents des groupes conservateurs, MM. le duc de Doudeauville, le baron de Mackau et Jolibois, firent remarquer que la Droite devait voter pour la proposition Douville-Maillefeu, qui n'était sous une autre forme que la réédition de la proposition de la Droite repoussée au commencement de la séance.

Aussitôt les députés de la Droite changèrent de bulletin ; ce que voyant, quelques députés opportunistes voulurent, pour éviter une crise ministérielle, mettre des bulletins contraires, mais il était déjà trop tard.

Le sort du ministère était tranché.

M. Boulanger avait le désir de prendre la parole pour expliquer son vote, mais la rapidité avec laquelle fut levée la séance l'empêcha de mettre à exécution son projet.

Aussitôt le vote connu, les députés se répandirent dans les couloirs.

Les radicaux, furieux, disent hautement qu'ils veulent s'allier à M. Boulanger.

— Nous ayons été joués.

M. Rochefort croit que les ministères vont se succéder avec rapidité et que la dissolution sera prochaine.

Les conservateurs sont étonnés du résultat de leur vote ; ils ne pensaient pas, en effet, que les républicains se diviseraient autant.

M. de Cazenove de Pradine croit aussi que les élections se feront dans quelques semaines.

— « J'avais bien prévu cela, nous dit M. Symian, il fallait ne pas avoir d'yeux pour

45 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

— La clémence ! fit-il, la clémence ! elle n'existe pas sur la terre... Ici-bas, vois-tu, quiconque pardonne est doublement trahi... On ne doit rien oublier quand on est prince, quand on veut devenir roi... L'indulgence enfante les complots et fait germer les traitres... Alors on châtie... Les échafauds se dressent... Les têtes roulent sur le billot saignant... Une clameur s'échappe des foules... On est maudit ! maudit ! et cependant, il faut se défendre, il faut réfréner le peuple et maintenir ses droits... Il faut forger un spectre et placer une couronne sur sa tête... Tu n'as jamais vu, durant des nuits, se dresser des machines effroyables, qu'on drape de noir et qui boivent le sang... Contre les fenêtres, ces fenêtres-là, tu n'as point entendu rebondir du sable rouge, rouge du sang d'un homme... Il s'interrompit une minute, puis s'écria, d'une voix étranglée :

— Barneveldt ! Barneveldt ! Mon ami, mon père ! Que veux-tu ? Des larmes roulent sur ta face, une ligne rouge entoure ton cou, et ton vêtement noir devient couleur de pourpre... Va-t'en ! va-t'en ! Ton geste semble maudire... Il m'effraie... Ta main s'avance et veut saisir la mienne... Ce n'est plus pour la serrer dans l'épanchement de l'amitié ; tu veux m'attirer à toi, m'emmener où tu vis maintenant... C'est loin, froid et noir ! A l'aide ! A l'aide !

Cornélie se leva, et se plaçant courageusement devant le prince, elle lui causa sans doute l'illusion de s'interposer entre lui et le spectre, car Maurice respira :

— Parti ! fit-il, il est parti !

Crâintivement, il suivit Cornélie :

— Tu exorcises les démons, fit-il.

— Les fantômes n'existent pas.

— J'en vois, cependant.

— Non ; tes mauvaises actions prennent un corps, voilà tout.

Maurice parut réfléchir :

— Et si je faisais le bien ?

— Tu verrais des visions bénies !

Maurice secoua la tête, et se perdit dans la douceur de la mélodie que joua la jeune femme.

Pendant le reste du jour, elle demeura près de lui, tantôt jouant de l'orgue, tantôt effleurant les cordes du théorbe. Assise non loin du prince pendant son repas, elle le servit, et il mangea. Un souvenir confus des générosités faites jadis lui revint, et, tirant une chaîne d'or de son cou, il la jeta sur les genoux de Cornélie.

Celle-ci voulut la refuser.

— Acceptez, dit le docteur ; acceptez tout ; accoutumez-le à donner ; il vous refusera plus difficilement ensuite la grâce que vous venez chercher.

Pendant trois jours, Cornélie calma les accès de sombre folie du stathouder ; le quatrième, elle ne parut point. Elle ne renonçait pas à sa tâche, mais elle voulait faire sentir à Maurice le regret de son absence. Il la chercha dans les appartements, et devint irritable à mesure qu'il s'assura qu'elle n'était dans aucune des salles. Il descendit un escalier, traversa un couloir et se rendit d'instinct chez le docteur.

En ce moment, Cornélie pleurait à sanglots. Les encouragements du vieillard ne suffisaient point pour la consoler.

— Le temps passe ! disait-elle, et ce fou couronné ne comprend rien encore... Mon

Dieu ! aurai-je subi ce martyre sans résultat ? Me serai-je condamnée à chanter devant ce maniaque sanguinaire, sans remporter le prix qu'il me faut ?

Ce fut à ce moment que Maurice parut. Surpris à la vue de ces larmes, il s'arrêta, passa les mains sur son front, et parut chercher ce qui causait la douleur de sa musicienne.

— Tu ne peux pas chanter ! fit-il, tu pleures... Que veux-tu pour sécher tes larmes ?... Je souffre quand tu cesses de jouer et que ta voix se tait... De l'or ?... J'ai beaucoup d'or... Je possède aussi des gemmes brillantes... Les femmes les aiment, en veux-tu ?

Elle secoua la tête.

— Parle ! parle ! que te faut-il ?

Cornélie prit du papier, puis une plume, traça quelques lignes, et dit avec un accent plein de prière :

— Signez !

Maurice recula épouvanté.

— Signer, encore ! toujours des arrêts !

Et après la signature le sang coula... Jamais ! jamais ! Il viendrait d'autres fantômes !

L'égarement qui venait de se peindre sur son visage prouvait assez que cette terreur était sincère. Il ne pouvait lire ce que Cornélie

» ne pas voir le jeu des opportunistes; il ne fallait pas avoir d'oreilles pour ne pas entendre les déclarations bruyantes de M. Rouvier dans les couloirs quand il assurait que M. Floquet menait la République à sa perte. La séance d'aujourd'hui est le triomphe du boulangisme et de la politique conservatrice.»

— Dans un article paru dans un journal socialiste au mois de décembre, nous affirmons de son côté M. Basly, je prévoyais tout ce qui est arrivé; le socialisme gagne à la lutte de M. Floquet, car l'avènement d'un ministère opportuniste ramènera les ouvriers de notre côté.

Aussitôt, les combinaisons ministérielles ont surgi.

Les uns parlaient d'un ministère Constans, d'autres d'un ministère Waldeck-Rousseau.

La plupart jugent que M. Flourens tient la corde.

Le bruit court que des lois draconiennes vont être proposées.

M. Wilson, silencieux, assistait à l'effondrement des radicaux.

Quelques députés chuchotent des bruits étranges. Il paraît que MM. Goblet et de Freycinet commencent à faire la cour à M. Boulanger. Le ministre de la guerre dit aux boulangistes qu'il ne s'est pas occupé de politique, qu'il se contente de traiter la défense du pays.

Le *Journal officiel* a promulgué la loi sur le scrutin d'arrondissement et retiré le décret convoquant les électeurs du Nord pour le 17 février; conséquence du vote du nouveau scrutin.

A BIARRITZ

La reine d'Angleterre y arrivera le 7 mars avec la princesse Béatrix et le prince de Battenberg. Elle logera villa La Rochefoucauld. Un escadron du 6^e hussards et un bataillon du 49^e de ligne feront le service d'honneur.

On répare les routes qui avoisinent la résidence royale.

DISCOURS DU PAPE

12 février.

Dans son allocution, le Pape a déploré l'erreur de ceux qui, séduits par les appâts de la liberté, s'éloignent de Jésus-Christ et de son Église, d'où il résulte que la religion est persécutée partout. Le Pape n'a jamais cessé de penser au remède qui est de montrer où aboutira cet éloignement de Dieu et d'établir la nécessité de revenir au Christ sauveur.

« C'est pour cela, dit le Souverain-Pontife, que Nous Nous sommes toujours efforcé d'affermir les relations avec les pouvoirs étrangers ou bien d'en nouer quand elles n'existaient pas. Actuellement encore Nous Nous efforçons

de rétablir ces relations avec le très puissant empire de Russie et Nous ne doutons pas que ces efforts réussiront pleinement selon Notre désir. En effet, Nous portons Nos pensées et Nos soins avec un grand intérêt et une égale bienveillance sur la situation catholique chez les Polonais en vue surtout d'arranger ce qui touche à l'administration des diocèses en ce pays. Quelques évêques sont déjà désignés et Nous aurions été heureux de les préconiser aujourd'hui s'il ne fallait encore un peu de temps pour parfaire les négociations.»

Le Pape dit qu'il suivra la même route avec persévérance, malgré les obstacles qu'y opposent les ennemis, car il est convaincu que l'Église est le seul refuge assuré pour les esprits, la seule espérance du salut éternel. Il cherchera donc à ramener tous les hommes au sein de l'Église.

Il est nécessaire, du reste, de venir au secours de la société ébranlée. Ce que l'on a vu dans Rome en ces derniers jours, montre de quoi sont capables les cupidités enflammées et furieuses qui travaillent à ébranler les fondements mêmes de la société civile. Une fois qu'on n'entend plus la voix de la religion et que la crainte des lois a disparu, il ne reste rien pour éloigner les dangers dont ces manifestations rendent témoignage. C'est donc rendre service à la société et bien mériter du salut public que de rappeler aux hommes la vertu des principes de la conservation sociale qui résident dans le respect de la religion.

Une autre considération très opportune, c'est que jamais on n'a tant désiré la paix et la tranquillité. Princes et gouvernants affirment qu'ils veulent conserver les bienfaits de la paix, ce qui est un but très honnête, car la guerre serait aujourd'hui plus terrible que jamais.

Rien donc de si important que d'écarter le péril de la guerre; mais il ne suffit pas de désirer la tranquillité. Les immenses appareils de guerre peuvent quelquefois éloigner la guerre, mais non procurer un repos sûr et stable. Bien plus, tous ces armements accompagnés de menaces inspirent les soupçons plus qu'ils ne les dissipent, troublent les esprits par la crainte de l'avenir et imposent aux peuples des charges souvent plus intolérables que la guerre même.

Il faut donc chercher à la paix des fondements plus sûrs; car si la nature permet de défendre ses droits par les armes, elle ne permet point à la force de constituer le droit. La justice et la charité constituent seules les fondements de la paix.

Dieu a établi son Église mère et garde de ces deux vertus. Aussi a-t-elle toujours cherché à conserver, à propager et à défendre les lois de la justice et de la charité; aussi encore, quand c'était nécessaire et possible, l'Église a-t-elle toujours interposé son autorité pour rétablir la concorde et pacifier les royaumes.

Le Pape termine en disant que c'est dans ce but qu'il s'inspire dans tous ses actes. Quoi qu'il arrive, et quels que soient les jugements passés et futurs des hommes, tous les actes du Pape dirigés par cette règle ne dévieront jamais. S'il ne peut pas pourvoir autrement au maintien de la paix, il continuera de prier Dieu pour que toute crainte de guerre soit écartée, que l'ordre juste des choses soit rétabli et que l'Europe fasse reposer la paix sur ces bases qui sont les seules vraiment stables.

ÉTRANGER

ITALIE. — La situation à Rome reste très grave ainsi que dans les provinces; la misère est extrême.

— On télégraphie de Naples :

« Le commerce de Naples est convié à un grand meeting, dont la date sera ultérieurement fixée, mais qui ne passera pas la fin du présent mois, pour examiner la situation faite à la place, par le déficit, aujourd'hui officiellement constaté, de la Banque de Naples, lequel s'élève à onze millions.

» Ces onze millions, qui constituent le fonds des reptiles de M. Crispi, ont été avancés, à fonds perdus, à des hommes politiques, grands électeurs, journalistes officieux, etc.

» On s'attend à de graves révélations. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

CONFÉRENCE PUBLIQUE

M. A. Bouchard fera dimanche prochain, au foyer du théâtre, une conférence publique et gratuite sur les soins à donner aux plants de vignes américaines.

Dans sa dernière conférence il a donné d'utiles renseignements sur le choix des espèces: les unes sont bonnes pour greffer, les autres rapportent sans greffe. Toutes ont besoin de défoncements spéciaux, de fumures particulières et d'un greffage fait dans de bonnes conditions, si l'on veut être assuré d'un revenu rémunérateur.

C'est ce que M. Bouchard expliquera dimanche, au grand profit de ceux qui veulent essayer des vignes américaines.

La conférence commencera à 2 heures après midi.

HARMONIE SAUMUROISE

Le trésorier de l'Harmonie Saumuroise nous communique l'état financier ci-après de cette Société :

Assemblée générale du 24 janvier 1889.
Compte rendu de la commission.

La commission de l'Harmonie Saumuroise a l'honneur de faire connaître à ses membres honoraires la situation financière depuis sa fondation (septembre 1884) jusqu'au 31 décembre 1888.

Malgré les efforts de la commission, la Société n'arrive pas encore cette année à balancer ses comptes; il y a néanmoins un progrès sensible sur les années précédentes, et nous espérons que ce compte rendu sera le dernier dans lequel il y aura déficit.

Il faut tenir compte, d'ailleurs, que notre matériel, cause de ce déficit, s'accroît sans cesse, et qu'en ce moment nos membres exécutants ont entre les mains plus de 5,000 fr. d'instruments. D'autre part, notre répertoire, tel qu'il est constitué, représente environ 1,000 fr.

Nous avons donné neuf concerts au Théâtre, dont les frais ont été très élevés, et avons assisté à deux concours (Saint-Nazaire et Niort), où nous avons obtenu les félicitations, à l'unanimité du jury.

Il faut remarquer que les pauvres n'ont pas été oubliés. Nous avons versé, depuis la fondation de l'Harmonie Saumuroise, 816 fr. pour diverses œuvres de bienfaisance.

RECETTES

Entrées et cotisations des membres exécutants et sommes versées pour les concours		
Cotisations des membres honoraires	1885	4873 50
	1886	2931 50
	1887	1840 95
Cot. pour l'achat d'une bannière		799 43
	1888	4526 48
Dons :		
M. Bouvet fils, pour participer au concours de Niort		100 »
Anonyme		20 »
Quêtes au profit des blessés du Tonkin et des pauvres de la ville		816 »
Total des recettes		13507 75

DÉPENSES

Instruments et matériel, achat d'une bannière		5025 »
Musique, cartons et copie		715 45
Loyer et gaz		1400 10
Abonnements aux journaux orphéoniques		48 »
Neuf concerts au théâtre et sorties		4484 85
Subvention au chef de musique		600 »
Mobilier		180 »
Concours de Saint-Nazaire 1886		517 »
Concours de Niort		625 »
Imprimés, frais correspondances, frais divers		185 05
Souscription pour le concours de Saumur 1887		50 »
Réparations d'instruments et entretien		180 20
Bal de la Sainte-Cécile		180 30
Quête au profit des blessés du Tonkin et des pauvres de la ville		816 »
Total des dépenses		14983 75
Total des recettes		13507 75
Différence		1476 »

venait d'écrire, et, poursuivi par ses souvenirs, s'imaginait qu'il s'agissait d'une nouvelle condamnation.

— N'insistez point, fit le docteur; gardez sur vous l'ordre en blanc que vous avez; avant quarante-huit heures, vous obtiendrez du prince ce que vous souhaitez.

Cornélie céda à la volonté du malade; cependant, le lendemain elle renouvela sa tentative.

— Ne voulez-vous point payer votre musicienne? demanda-t-elle.

Le prince alla à une armoire, l'ouvrit, en tira des bijoux splendides et les jeta dans sa robe.

Il refusa de nouveau de signer le papier qu'elle lui tendait.

Le désespoir s'empara de Cornélie. Résolue à tout braver, elle entra vers le soir dans l'appartement du prince. Une mante noire couvrait ses épaules, le capuchon de soie cachait sa chevelure blonde, et son visage pâle semblait deux fois plus blanc sous cet encadrement lugubre.

— Ah! fit-il avec un cri, tu pars.

— Oui, dit-elle durement, tout de suite.

— Oh! reste! reste encore quelques semaines, rien que quelques semaines... Je guéris près de toi...

— Et moi je meurs.

— Non! non! je te ferai riche, si riche! princesse, si tu veux.

— Vous avez repoussé ma demande.

— Laquelle?

— Celle de signer ce papier.

— Toujours! Toi aussi! Un ange! Mes ministres ne m'apportent jamais autre chose; je ne sais plus écrire, j'ai oublié... Tu ne sais pas? les spectres sont évanouis, tu les as chassés... Si j'ordonnais une nouvelle exécution, si on dressait la machine sanglante, ils reviendraient. Plus de sang! plus de sang!

Cornélie saisit les mains du prince :

— Non, plus de sang! Au nom de votre père si cruellement assassiné... plus de sang sur vos mains royales... Ce que j'implore, c'est une grâce, la grâce d'une vie, et si vous me l'accordez, je vous bénirai tous les jours de ma vie... J'oublierai la mort de tant de héros citoyens, j'oublierai le jugement et l'emprisonnement de mon père... Je demanderai au Seigneur de vous montrer de saintes visions à la place des esprits vengeurs qui vous hantent... Signez! signez!

— Resteras-tu? demanda le stathouder, resteras-tu toute ta vie?

— Cela est impossible.

— Une année, une seule année?

— Je ne mentirai point, fit-elle, je resterai un jour, un seul, mais durant cette journée j'achèverai de chasser le délire qui vous obsède, et, moi partie, vous garderez le souvenir d'une bonne action.

Le prince répéta :

— Une journée! une journée!

Enfin, voyant des pleurs dans les yeux de la jeune femme, il prit la plume, et à grands traits, d'une main qui tremblait, il signa son nom.

Un cri de joie suprême s'échappa de la poitrine de Cornélie. Elle oublia les injustices, les crimes du passé, elle ne songea qu'à cette vie sauvée, la vie de Jean de Mombas.

Ses lèvres pures se posèrent sur les mains du stathouder; puis elle s'assit devant l'orgue du docteur et improvisa un chant de triomphe.

Maurice de Nassau s'endormit pendant qu'elle achevait.

— Partez, lui dit le docteur, partez.

— Non, répliqua-t-elle, j'ai promis un jour, il l'aura. Je craindrais du reste que, comprenant ce qui s'est passé, il expédierait un ordre contraire. A l'égard de ce malheureux, je tien-

drai mon serment. Ce que je vous demande seulement, c'est de faire atteler une voiture avec des chevaux de poste rapides. Les vingt-quatre heures écoulées, je partirai pour Lèves-stein. Il me reste le temps d'arriver.

— Trouverez-vous tout de suite une barque?

— Jacob m'attend jour et nuit dans la sienne.

Lorsque le prince s'éveilla, il se retrouva dans sa vaste chambre, drapée de velours pourpre. Eclairée par la clarté tombant de la fenêtre, se détachait Cornélie, jouant du théorbe. Un reflet de joie intense brilla sur le visage de Maurice. Il crut brusquement sortir d'un cauchemar, et ce fut d'une voix tranquille qu'il donna des ordres à ses pages. Deux heures plus tard, il rejoignit Cornélie dans le grand salon, et la trouva rêveuse, debout près du petit orgue.

Très pâle, épuisé comme il était toujours au sortir de crises de plus en plus rapprochées, le prince s'avança vers la jeune femme.

— Vos traits me rappellent un visage connu, lui dit-il; apprenez-moi votre nom.

— Vous le connaîtrez à l'instant de l'adieu, prince.

LES FRAIS DE RECouvreMENTS

Pour les petits commerçants si éprouvés aujourd'hui, il n'y a point d'économie à dédaigner. Aussi s'efforcent-ils de réduire les frais de remboursement perçus par la Banque de France.

Voici les faits tels que les expose le *Petit Journal* :

« Dans toutes les villes où la Banque de France a une agence et non une succursale, les garçons se présentent une fois, à une heure quelconque, et remettent une fiche, comme à Paris. Mais au bureau de la Banque on trouve, au lieu d'un employé, un huissier qui réclame 2 francs. — qu'il faut payer, à peine de protêt.

» Dans plusieurs villes, les présidents de tribunal de commerce ont obtenu des huissiers de la Banque que ce droit exorbitant soit réduit à 1 fr., ce qui fait que les réclamations sont moins bruyantes.

» Mais j'insiste sur ce point : l'irrégularité des tournées des garçons, qui veulent absolument des billets, de l'or ou des écus. Ils refusent la monnaie blanche. A l'agence ou chez l'huissier on l'accepte, mais il faut payer un franc ou deux francs.

» Cet impôt forcé est tout à la discrétion de l'huissier.

Il y a, dit le *Petit Journal*, un abus que certainement la Banque ignore.

Pour y remédier, les commerçants de Saintes ont décidé « qu'ils exigent de leurs fournisseurs de fixer à l'avenir leurs échéances au lendemain du jour des recouvrements de la Banque de France, soit les 6, 14, 21, 28 et les 1^{er} du mois. Ils engagent tous les commerçants de Saintes et de l'arrondissement de vouloir bien prendre cette mesure dans leur intérêt, ce qui permettra d'avoir une Banque favorisant le commerce.

INAUGURATION DU CERCLE MILITAIRE A ANGERS

Mardi soir, ainsi que nous l'avons déjà dit, a eu lieu l'inauguration solennelle du Cercle militaire, sur le boulevard de Saumur.

A l'extérieur, deux cuirassiers à cheval gardaient la porte d'entrée; une haie, formée de soldats du 2^e pontonniers et du 135^e de ligne, était disposée dans le jardin.

Au vestiaire se trouvaient les cantinières du 135^e en grande tenue. Des cuirassiers en casques et en cuirasses garnissaient l'escalier monumental intérieur. La salle de réception était garnie de trophées d'armes disposés par M. Cathérinet, lieutenant au 2^e pontonniers.

Des fleurs et des palmiers ornaient le jardin, l'entrée du cercle et les salles.

Une table d'honneur de 20 couverts avait été dressée. 240 officiers de la garnison ou officiers en retraite à Angers assistaient à la cérémonie.

Le stathouder baissa la tête.

— Je ne vous retiendrai point, fit-il; les anges vont où la douleur les appelle... Me voici guéri et je vous le dois... Soyez bénie... S'il est quelque chose que je puisse faire pour vous, disposez de moi.

— Je suis payée, prince.

— Voulez-vous jouer une fois encore?

— Je vous dois toute cette journée.

Cornélie joua et chanta. Elle parla aussi, plaidant la cause des pauvres, des prisonniers, des souffrants, amollissant cette âme de bronze, y faisant pénétrer les grandes clartés de la miséricorde.

Le stathouder l'écouta, la tête penchée, les doigts enlacés; quand elle se leva pour partir, il ne fit pas un geste pour effleurer la robe de celle qu'il eût voulu retenir au prix de sa vie; mais il pleura.

Elle quitta la chambre à reculons, s'évanouissant comme une apparition céleste, lui laissant à la fois dans l'âme une douleur et une clarté.

A la porte du Biennenhof, la voiture attelée attendait.

(A suivre.)

La fanfare des trompes du 4^e cuirassiers était placée dans le jardin et jouait pendant le défilé des arrivants.

La musique du 135^e placée sur un théâtre s'est fait entendre pendant toute la soirée. Elle était dirigée par M. Rouveirois, chef de musique au 135^e.

Au punch, le général Fabre, commandant la 48^e division se lève. Aussitôt, les tambours et les clairons ouvrent un ban, puis le général Fabre prononce un remarquable discours.

M. le préfet et M. le maire ont ensuite successivement pris la parole pour remercier le général Fabre et témoigner la satisfaction qu'ils éprouvaient d'avoir pu être agréables à l'armée en cette circonstance.

La fête s'est terminée à 11 heures.

Malgré le mauvais temps, une foule de curieux stationnait devant le Cercle.

LE NOUVEL EVOQUE DE POITIERS

Dans le consistoire tenu hier 14 janvier, le Souverain Pontife a préconisé trente-trois évêques, parmi lesquels M. l'abbé Juteau, nommé évêque de Poitiers.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE).

DIMANCHE 17 FÉVRIER 1889

à 1 heure 1/2 très précise

331^e Concert populaire (15^e de l'abonnement)

Programme.

1. Overture de *Fidelio* (Beethoven).
2. *Léonore*, troisième symphonie (J. Raff). — I Bonheur d'amour. — II Allegro. — III Andante quasi larghetto. — II Séparation. — III Ils se retrouvent dans la mort. — Première audition.
3. A Aubade pour instruments à vent et harpe (A. Luigini). — Première audition. — B Menuet du *Bourgeois gentilhomme* (Lully). — Le solo de violon par M. Lynen.
4. *Roméo et Juliette*, scène d'amour (H. Berlioz).
5. Overture de *Mireille* (Gounod).

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

FAITS DIVERS

GRAND INCENDIE A REIMS

Un violent incendie s'est déclaré, l'avant-dernière nuit, vers minuit et demi, dans l'hôtel particulier de M. Alexandre de Barry, boulevard Lundy, à Reims.

C'est pendant une fête donnée par M. de Barry que le feu a pris. Plus de cent cinquante invités se trouvaient dans la salle de bal lorsque retentit le cri : Au feu !

Une panique indescriptible se produisit parmi les invités. C'est en vain qu'on essaie de gagner le vestiaire pour prendre les manteaux et les fourrures, mais le feu a déjà gagné cet endroit, et danseurs et danseuses n'ont d'autre ressource que de s'enfuir en toilette de bal, malgré le froid qu'il faisait.

Vers une heure du matin, les secours sont organisés; mais on manque d'eau. A chaque instant, on craint que le feu ne gagne les immenses caves et les celliers qui sont près de la maison.

A deux heures du matin, le danger était conjuré, et vers trois heures on était maître du feu.

Pendant la panique qui s'est produite, plusieurs personnes ont été blessées. On en cite une douzaine environ parmi lesquelles le capitaine Girardot, du 132^e régiment de ligne, un lieutenant du même régiment ainsi que MM. Charlier, Mauroy et Prud'homme, qui faisaient partie de l'orchestre. Plusieurs dames ont failli être atteintes par les flammes et ont eu les cheveux brûlés.

Les dégâts sont considérables et dépasseront certainement la somme de 300,000 fr.

ALSACE-LORRAINE. — L'autre jour, le fait suivant s'est passé dans le lycée de Metz. C'était à l'occasion de la fête de l'Empereur. Les élèves étaient rassemblés. Le proviseur venait de prononcer un discours très chaleureux. Dès qu'il eût fini, les élèves agitèrent leurs casquettes en l'air, en criant : Vive l'empereur

Guillaume! Seul, un enfant de quatorze ans, le jeune Constanz, ne cria pas et mit bravement ses mains dans ses poches.

Une pareille audace devait être punie sévèrement. L'enfant fut frappé de sept heures d'arrêt; et, comme il ne courbait pas honteusement la tête, le proviseur, pris d'une exaspération furieuse, s'écria avec rage : Français, on vous brisera la tête! on vous sonnetra!

— Moi, jamais! cria Constanz; et, ouvrant brusquement la porte, il sortit avant que le proviseur et les professeurs stupéfaits eussent eu le temps de s'emparer de lui.

Il ne rentra pas chez son père, qui est un fonctionnaire public, et il prit immédiatement le train pour la France, venant chercher auprès d'un de ses oncles asile et protection.

Un mineur de la vallée de la Sarre, M. Emile Alery, vient d'être frappé, par les juges de la chambre correctionnelle de Metz, d'une sentence dont la rigueur fait pâlir toutes les condamnations prononcées, depuis les dernières élections, par les tribunaux prussiens d'Alsace et de Lorraine.

Reconnu coupable d'avoir porté un cache-nez dont les dessins formaient les couleurs françaises, notre compatriote s'est vu infliger six mois d'emprisonnement et 125 francs d'amende.

COURRIER MÉDICAL. Conseil pour la saison.

Tout médicament pectoral doit avoir pour effet de soulager d'abord et de guérir ensuite ou tout au moins d'aider à la guérison des maladies de la gorge et des poumons. Le *Sirope de Regnaud* répond à ce double but. C'est une des plus vieilles recettes contre la toux qui soit consignée dans les ouvrages scientifiques. Il renferme l'extrait concentré des plantes médicinales auxquelles il emprunte leurs principes émollients et calmants.

Les pastilles, les tisanes et autres pectoraux préconisés contre le rhume, les catarrhes, la grippe, les bronchites ne sont d'usage pratique que pendant le jour seulement. Le *Sirope de Regnaud*, au contraire, est aussi bien le médicament pour le jour que pour la nuit. Grâce à la forme liquide de cette préparation, son absorption est plus rapide et le calme qu'elle procure est à la fois plus prompt et d'une durée plus longue. Aussi ses effets satisfaisants se font-ils sentir dès le premier jour et dès la première nuit qu'on l'emploie. La toux la plus violente s'apaise sans qu'il y ait à craindre ni échauffement, ni perte d'appétit, ni aucune des conséquences fâcheuses qu'entraîne ordinairement l'emploi des préparations analogues. Deux cuillerées dans la journée, une troisième au moment du coucher suffisent pour donner le calme et le repos aux poitrines irritées. Le *Sirope de Regnaud* est préparé par la maison L. Frère, 19, rue Jacob, à Paris, et se vend 2 fr. 50 le flacon dans les principales pharmacies. Souvent un seul flacon suffit à la guérison. Il se recommande tout spécialement aux asthmatiques.

Bosquentin (Eure), le 9 novembre 1888. — Les effets du BAUME VICTOR sont merveilleux; ma femme a été guérie instantanément d'un violent mal de dents, par deux gouttes de BAUME VICTOR appliquées sur la joue. Pour moi, une légère friction m'a soulagé aussitôt d'un mal au côté. Deux voisins qui souffraient, l'un d'une vive douleur dans l'épaule, l'autre d'une douleur au poignet, ont été radicalement soulagés par quelques gouttes de votre merveilleux BAUME VICTOR. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier mon attestation, dans l'intérêt de l'humanité souffrante. (Sig. lég.) MARETTE, instituteur.

BOURSE DE PARIS

Du 14 février 1889

3 0/0	83 60
3 0/0 amortissable	87 95
4 1/2	103 95

Conversion des Emprunts Portugais 5 0/0 et Souscription aux Obligations nouvelles 4 1/2 0/0.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir.

Est chargée de recevoir dès à présent, sans frais, les échanges de titres et les souscriptions.

Depuis l'âge de 6 ans j'avais des maux de tête, j'étais très gênée par les glaires, j'avais des vomissements continuels que rien ne pouvait calmer, des maux de reins qui me brisaient. Aujourd'hui, grâce à vos bonnes *Pilules Gicquel*, je me trouve bien mieux. Veuillez m'en envoyer une autre boîte. LORILLON, à Verneuil (Indre-et-Loire).

1 fr. 50 la boîte, dans toutes les pharmacies.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue

Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

GOUVERNEMENT PORTUGAIS

420,000 obligations 4 1/2 0/0 de 500 fr., pour :

1^o Conversion de 340 617 obligations, solde des emprunts 5 0/0; — 2^o Conversion de 2,250 contos de reis de dette int.; — 3^o Travaux des ports.

Intérêts et rembt des Obligations exemptes, hors du Portugal, de tous impôts portugais.

Rembt au pair, au plus tard en 75 années, par tirages semestriels. Intérêt annuel : 22 fr. 50, payable par semest. le 1^{er} oct. 1889 et les 1^{er} avril et 1^{er} oct. de chaque année, en Portugal et à Paris, Londres, Berlin, Francfort, Darmstadt, Amsterdam, Bruxelles.

Les Oblig. 5 0/0 des divers emprunts sont appelés au rembt à partir du 1^{er} avril prochain. Rembt des Oblig. non échangées à la Caisse où le titre aura été déposé et un mois après le dépôt. A partir du 1^{er} juin 1889, les demandes de rembt et les dépôts ne pourront plus être effectués qu'en Portugal.

Les porteurs des obligations 5 0/0 pourront, par privilège, jusqu'au 21 février inclusivement, opérer l'échange, titre pour titre, de leurs obligations 5 0/0, jouissance courante : il leur sera bonifié une soulte de 29 fr. 50 ou de 24 fr. 50 par obligation échangée de 505 ou 500 francs.

PRIX D'ÉMISSION : 489 FR. 50 C.

JOUISSANCE	En souscrivant	50 »
1 ^{er} AVRIL 1889	A la répartition	100 »
	Du 20 au 25 mars	180 »
	Du 20 au 25 avril	159 50

La libération à la répartition donne droit à une bonification de 1 fr. 50; ce qui fait ressortir le prix à 488 francs nets.

On souscrit : JEUDI 21 FÉVRIER

Et dès à présent par correspondance, à Paris

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, CRÉDIT INDUSTRIEL, CRÉDIT LYONNAIS, SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS & DE COMPTES COURANTS.

DÉPARTEMENTS (aux Succursales de ces Établissements.)

(SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DÉPÔTS, à Lyon.)

On aura la cote officielle à Paris, Londres, Berlin, Francfort, Amsterdam et à Bruxelles.

LE PLUS DÉLICAT des desserts est une tasse de Thé de Chine LE DÉLICIEUX BAULT,

Importateur, Nantes. Son arôme exquis et son goût distingué le mettent bien au dessus de tous les autres thés connus. Demandez-le chez votre épicière et exigez la marque, une *Thière*.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 1 fr. »

Hors ville » 90

Haricots verts supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 90 cent.

Hors ville 80

Déiant toute concurrence comme qualité.

Toute personne achetant pour 3 fr. de marchandises à l'Épicerie Centrale aura droit à un billet de tombola gratis.

4,000 numéros pour 3 gagnants :

1^o Une Magicienne; 2^o Un Vaisseau marchand; 3^o Un Moulin tournant. Ces trois pièces sont à musique et jouent des airs différents.

Eau Gorlier

pour la BEAUTÉ DU TEINT et l'hygiène de la Peau, lui donne un velouté naturel et fait disparaître Hâle, Gerçures et Irritations.

Pharmacie ROUSSEL, à MEAUX ET CHEZ LES COIFFEURS ET PARFUMIERS.

APPEL AUX POÈTES. — Le 42^e concours poétique ouvert en France le 15 février sera clos le 1^{er} juin 1889. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du comité, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ERRATUM. — Lire dans le journal portant la date du dimanche 10 février 1889, 4^e page, 1^{re} colonne :

46^e ligne : « 2^e M. Auguste Catroux fils, cultivateur, demeurant à la Croix, commune de Nueil (Maine-et-Loire), comme héritier bénéficiaire de sa grand-mère ; 3^e M^{me} Auguste Catroux-Bordier, etc. »

74^e ligne : « M^{me} Marie Bordier, sa femme, et aussi pour assister et autoriser cette dernière. »

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE CLÉMOT

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Clémot, Louis, marchand de bois à Vihiers, en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se rendre, le mercredi 27 février 1889, à 10 heures du matin, au Tribunal de commerce, salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur le maintien ou le remplacement du syndic.

Pour extrait,
(174) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

Sur saisie immobilière
DU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSÉUR
En un seul lot

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, à midi,

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES
AVEC PETIT JARDIN

Situés au Boul-de-Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 16 MARS 1889, heure de midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des saisies immobilières dudit Tribunal.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un contrat passé devant M^e MÉHOUS et son collègue, notaires à Saumur, le cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et transcrit,

Et par suite de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et visé, dénoncé et transcrit,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{les} Marie et Louis Rousse, propriétaires, célibataires majeurs, demeurant ensemble à la Croix-Verte, ancienne route de Tours, commune de Saumur, saisissantes,

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière,

D'une part ;
En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Michel-Etienne Caron, ancien agent d'assurances, veuf de M^{me} Thérèse-Julie Durand, demeurant à la Croix-Verte, commune de Saumur ;
2^o M. Mathurin Daviau, percepteur, demeurant à Doué-la-Fontaine, au nom et comme administrateur légal des biens de ses trois enfants mineurs, Marie-Thérèse, Alice et Anne Daviau, issues de son mariage avec M^{me} Olympe-Julie-Constance-Louise-Alice Caron, sa femme,

Parties saisies ;
Il sera, le samedi seize mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, procédé à la vente sur saisie immobilière, en un seul lot, de l'immeuble ci-après désigné.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte de vente reçu par M^e MÉHOUS et son collègue, notaires à Saumur, le cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et transcrit, et suivant exploit de Marcombre, huissier à Saumur, du dix-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, M^{les} Rousse ont fait commandement à M. Caron et à M. Daviau, es-nom, de leur payer dans le délai de trente jours, à peine d'être saisis immobilièrement, la somme de mille deux cent soixante-quatorze francs soixante-dix centimes, montant en principal, intérêts, frais et accessoires de la vente sus-énoncée.

Faute d'avoir obtempéré audit commandement dans le délai ci-dessus, MM. Caron et Daviau, es-nom, se sont vus saisir réellement l'immeuble ci-après, par M^{les} Rousse, suivant procès-verbal de Marcombre, huissier à Saumur, du vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et visé conformément à la loi.

Ce procès-verbal leur a été dénoncé par exploit du même huissier en date du dix décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et visé.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, volume 44, numéros 20 et 21.

La lecture et publication du cahier des charges dressé et déposé par M^e POPIN, avoué, a été faite le neuf février mil huit cent quatre-vingt-neuf et l'adjudication fixée au seize mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

DÉSIGNATION

Une maison, située au Bout-de-Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place, composée de deux chambres à cheminée et four, grenier au-dessus couvert en ardoises, cellier en bas côté au nord desdites chambres aussi couvert en ardoises, petite cour au levant des logements, au midi attenant au passage commun qui conduit à la levée, autre cour derrière la première chambre limitée par deux bornes, l'une plantée à un mètre quarante centimètres de l'arrêter du cellier du côté nord, correspondant à une autre borne plantée au nord de ladite cour en ligne droite d'une borne à l'autre, petit jardin et puits au nord de ladite maison. La largeur au midi derrière la maison est d'environ dix mètres cinquante centimètres et au nord d'environ cinq mètres quatre-vingts centimètres. Le tout formant un seul ensemble d'une superficie de cinq ares quatre-vingt dix centiares, joignant au midi Baudoin, au couchant veuve Halloin et Haudebault, au levant passage commun conduisant à la levée.

Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble saisi, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai et icelui passé, l'immeuble dont s'agit passera aux mains de l'acquéreur franc et quitte de toutes charges de cette nature.

MISE A PRIX

Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des charges, l'immeuble ci-dessus sera mis en vente sur la mise à prix de deux cent cinquante francs.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2^o Au greffe du Tribunal civil, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné.
Saumur, le quatorze février mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o c^o . Reçu un franc quatre-vingt-huit.
(172) Signé : PALUSTRE.

Transfert d'Etude

L'ÉTUDE de M^e POIRIER, huissier à Allonnes, est transférée à Saumur, rue du Temple, n^o 47.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PÈRENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

PETITE MAISON de MAÎTRE

AVEC JARDIN ET DÉPENDANCES

Située à la Croix-Cassée, commune de Villebernier,

Joignant MM. de Cordose et Belanger.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (154)

Étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

A l'amiable

PETITE MAISON

Avec Jardin bien planté

DE 41 ARS

Au Pont-Fouchard.

S'adresser audit notaire. (148)

Étude de M^e LEDROIT, notaire à Neullé.

A VENDRE

A l'amiable

Une CLOSERIE

Située au Perray, commune de Vivy, près la Ronde, sur le bord de la route de Saumur à Vernantes,

Consistant en :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation et 3 hectares 85 ares de terre dans le tenant.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M^e LEDROIT.

A Vendre ou à Louer Jolie petite Propriété

Située route de Dampierre.

Comprenant : chambres, grenier, jardin avec puits sur la route.

S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIBARD, rue Dacier, 24, Saumur.

A CÉDER

1^o Un TITRE de RENTE perpétuelle et annuelle de 45 francs, au capital de 900 francs ;

2^o Un TITRE de RENTE perpétuelle et annuelle de 2 francs, au capital de 40 francs ;

Sur la mise à prix demandée de 900 francs pour les deux titres de rente.

Jouissance le jour du contrat.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de faillites, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES,

Guéris par

LE SIROP ET LA PÂTE PECTORALE DE A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelles

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

FUMIERS MILITAIRES

L'Entrepreneur des FUMIERS MILITAIRES de l'École de Saumur prévient MM. les Propriétaires et Cultivateurs, qu'il vend les Fumiers 4 francs le mètre cube pris dans les dépôts, ou rendu à destination, à prix débattu, suivant les distances de transport.

S'adresser au Préposé, rue des Ecuries, à Saumur. (104)

PÊCHE de l'ÉTANG de MARSON

M. ARNOU, pêcheur à Rou, fera la pêche de l'étang le dimanche 17 février et jours suivants.

La vente du poisson se fera sur place.

BRODERIES OR, ARGENT et en tous genres.

M^{me} MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

A VENDRE JUMENT noire, 1/2 1^{re} 58 haut, sang, 6 ans, trottant vite. S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins des pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.